

## Nomenclature des comptes :

<b>CHARGES OU DEPENSES</b>	<b>PRODUITS OU RECETTES</b>
<b>6070 : Achats de produits pour cessions</b> objets achetés pour les revendre (calendrier, photos, revues revendues aux enfants)	<b>7070 : Vente de produits pour cessions</b> tout ce qui est revendu sans l'avoir fabriqué et qui a été payé au compte 6070 (la seule indication du bénéfice est incorrect)
<b>6168 : Assurances versées</b> montant versé pour les assurances de la coopérative (responsabilité civile, biens)	<b>7080 : Produits des activités éducatives</b> sommes reçues (éventuellement des parents) pour les activités éducatives de la coopérative (journaux scolaires, objets fabriqués, voyages, sorties, spectacles, ...)
<b>6181 : Charges des activités éducatives</b> ensemble des charges résultant des activités pédagogiques de la coopérative : journaux scolaires, correspondance scolaire, documentation pédagogique, fichiers pédagogiques, voyages, sorties, spectacles, travaux manuels, ...	<b>7410 : Subventions collectives locales</b> toute subvention provenant de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités locales (commune, communauté de communes, conseil départemental, conseil régional, ...)
<b>6281 : Cotisations versées à l'OCCE</b> cotisations statutaires versées à l'OCCE, il doit y avoir concordance d'écriture avec le montant des cotisations réellement versées à l'OCCE - le paiement à d'autres organismes figurera au compte 6500	<b>7420 : Autres subventions</b> (association de parents d'élèves, amicale laïque, entreprise, ...)
<b>6500 : Autres charges courantes</b> charges engagées à l'occasion de la vie quotidienne de la coopérative, à l'exclusion de toute activité éducative (frais de gestion des activités, cotisations autres que l'OCCE, correspondance scolaire, loto, fêtes, SACEM, frais de tenue de compte, ...)	<b>7500 : Autres produits courants</b> recettes du loto, de la fête, ..., toutes autres manifestations, expositions, cotisations autres que l'OCCE
<b>6700 : Charges exceptionnelles</b> événement imprévu et non lié à une activité pédagogique (solidarité nationale, internationale, ...)	<b>7560 : Cotisations perçues</b> il s'agit exclusivement des cotisations perçues au titre de la coopérative et dans le respect des buts ou objets de l'association
<b>6800 : Budget de gros équipement</b> gros matériel, équipement durable (figure au cahier d'inventaire du matériel de la coopérative) - décision d'achat consignée dans le registre des délibérations	<b>7600 : Produits financiers</b> intérêts financiers de la mutualisation
	<b>7700 : Produits exceptionnels</b> sommes reçues pour la vente des timbres des collectes - solidarité nationale ou internationale, aide de l'AD, dons (bien établir la distinction entre cotisations, subventions et dons)